

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, et le 8 février le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD Stéphanie ; BRESSON Claudine ; BETTON Jean-Claude ; CAYLA Valérie ; COUMANS Marie-France ; DAUDE Vincent ; DUMENIL Dominique ; GENIEYS Lionel ; LE DU Anthony ; MATHERON Elisabeth ; MATHERON Françoise ; PEYRIERE Lionel ; SCHREVEL Michèle

Excusés représentés ; RONDOT Philippe ; TRUWANT Yoann

Secrétaire de séance : SCHREVEL Michèle

Ordre du jour :

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du compte-rendu du conseil du 06/12/2021**
- 3. Finances**
- 4. Demande de fonds de concours**
- 5. Gestion foncière :**
 - 6. Gestion du patrimoine communal**
 - 7. Ressources Humaines : Document unique**
 - 8. Ecole : Participation classe de découverte**
 - 9. Centre de Loisirs**
 - 10. Biodiversité**
 - 11. Budget participatif**
 - 12. Convention préservation des espaces naturels sensibles**
 - 13. Travaux**
 - 14. Questions d'actualités**

1. Approbation de l'ordre du jour

Vote contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation du compte-rendu du conseil du 06/12/2021

Vote contre : 0

Abstention : 0

3. Finances :

Madame la Maire informe le conseil que la commune dispose aujourd'hui d'un recul suffisant pour pouvoir estimer les gains générés suite à l'extinction de l'éclairage public au milieu de la nuit dans le village.

Michèle Schrevel a procédé à une étude comparative sur une période annuelle représentative (janvier 2021 - décembre 2021 par rapport à avril 2019 - mars 2020)

Il en ressort une économie de l'ordre de 40% à 50% au niveau des consommations (kWh) sur l'ensemble des points de comptage d'éclairage public.

Ce qui équivaut à une diminution des dépenses de l'ordre de 6700€ à l'année (43,7% de dépense en moins sur l'ensemble des EP au tarif actualisé 2021)

L'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit a donc à la fois des effets positifs sur la biodiversité (trame noire), mais aussi sur nos finances.

4. Demande de Fonds de concours :

Mme la Maire indique que le règlement des fonds de concours de la CCGPSL va être modifié afin d'une part d'adapter le règlement actuel à la législation en vigueur et d'autre part d'ouvrir ce dispositif à des thématiques essentielles, coûteuses et récurrentes pour les communes qui sont celles visées prioritairement par l'esprit de la loi :

- Voirie
- Réseaux
- Equipements scolaires...

Les nouvelles demandes seront proposées au vote du conseil communautaire du mois d'avril. Compte tenu des importants travaux de voirie que la commune envisage de réaliser en 2022, et du fait que ces dossiers sont sans ambiguïté éligibles aux fonds de concours. Mme la Maire propose de réorienter les demandes au vu de l'évolution réglementaire sur ces dépenses d'investissement à venir.

Montant prévisionnel des travaux de voirie pour l'année 2022 : 70758,20€HT.

Plan de financement : Fonds de concours : 30 000€, autofinancement : 40758,20€HT.

Madame La Maire propose au Conseil de réorienter les demandes de fonds de concours pour l'année 2022 sur le programme voirie pour un montant de 30 000 euros.

Vote contre : 0

Abstention : 0

5. Gestion foncière :

A. Rétrocession des voiries et espaces verts du lotissement L'enclos :

Madame La Maire informe le conseil que la Société Angelotti Aménagement demande la rétrocession à la commune de la voirie du lotissement L'enclos, voirie nommée impasse des Euphorbes (DCM 11/12/2017). Elle est constituée d'une voirie de 100ml, d'un bassin de rétention de 687m², d'espaces verts d'une superficie totale de 168m² et d'un espace dédié aux colonnes à papier/verre de 8m², Les frais engagés seront assumés par la Société Angelotti Aménagement.

Madame La Maire demande au conseil de lui donner les pouvoirs afin d'acquérir les voiries, bassin de rétention et espaces verts du lotissement L'enclos au prix de 1€ symbolique avec dispense de paiement.

Vote contre : 0

Abstention : 0

B. Acquisitions foncières :

- Parcelles cadastrées section C n°253, 1308 et 1310

Madame la Maire rappelle au Conseil l'engagement de la Collectivité en tant que Territoire Engagé pour la Nature 2021, la préservation de son environnement et de sa biodiversité.

Elle précise que les négociations entreprises avec l'assistance Hérault Ingénierie pour le compte de la commune ont abouti favorablement auprès des propriétaires vendeurs engagés par une promesse de vente du 20/01/2022 et qu'il est nécessaire de finaliser ces acquisitions de terrain par acte notarié au prix de vente convenu : 45 000€.

Elle demande au Conseil d'accepter ladite promesse de vente et d'acquérir les parcelles cadastrées section C n° 253, 1308 et 1310 pour le prix de 45 000€ (quarante-cinq mille euros) et de l'autoriser :

- de dire que cette acquisition sera exonérée des Droits d'Impôt d'Etat en application des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, modifié par l'article 21.1.1 de la loi n°82.1126 du 29 décembre 1982, portant Loi de Finances 1983.
- à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.
- d'inscrire les dépenses au chapitre 21 pour le budget primitif 2022
- à solliciter des subventions aussi élevées que possible afin d'acquérir ces parcelles

Vote contre : 0

Abstention : 0

- **Délaissé de voirie : B1140 et 1144 :**

Madame la Maire informe le conseil qu'une démarche de régularisation de délaissé de voirie a été entreprise. Les propriétaires des parcelles cadastrées B1140 et 1144 qui constituent une partie de la voie ouverte à la circulation publique ont fait une proposition de vente à la commune :

- Parcelle cadastrée B1144 de 118m² : 1200€
- Parcelle cadastrée B1140 de 27m² : 300€

Elle demande au Conseil d'accepter ladite promesse de vente et d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 1140 et 1144 pour le prix de 1500€ (mille cinq cents euros) et de l'autoriser :

- à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.
- d'inscrire les dépenses au chapitre 21 pour le budget primitif 2022

Vote contre : 0

Abstention : 0

- **Préemption DIA2021-5229 :**

L'acquisition des parcelles cadastrées section B n°598 et n°599 a été signée les 11 et 13 janvier 2022

6. Gestion du patrimoine communal :

Augmentation des loyers des logements communaux :

Madame la Maire présente au conseil le tableau récapitulatif des loyers communaux. Au vu des éléments présentés et compte tenu du contexte de crise financière, aucune augmentation ne sera demandée.

Par ailleurs, la taxe des ordures ménagères n'était, jusqu'à présent, pas imputée aux locataires. Or, des évolutions notables de cette taxe sont à attendre dans les années à venir : augmentation significative de cette taxe, mise en place de tarification incitative.

Il est donc proposé d'imputer dorénavant aux locataires la taxe sur les ordures ménagères.

Vote contre : 0

Abstention : 0

7. Ressources humaines :

Document unique :

Madame le Maire rappelle qu'une évaluation des risques professionnels a été réalisée en 2021, regroupée en unités de travail avec l'accompagnement du service « prévention » du centre de Gestion. Cette évaluation a été formalisée dans un document unique d'évaluation des risques professionnels dont le plan d'action retenu lors du Conseil Municipal du 27/09/2021, permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité. Ce document unique a été présenté au Comité

Technique (CT) en formation de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du Centre Départemental de Gestion de l'Hérault et validé par celui-ci en date du 16 décembre 2021.

Considérant l'avis du CT/CHSCT, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexé à la présente délibération, de s'engager à mettre en œuvre le plan d'action issu de l'évaluation et d'en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique, d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote contre : 0

Abstention : 0

8. Ecole :

Mme la Maire rappelle au conseil que la commune a sollicité l'assistance d'Hérault Ingénierie pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de rénovation et d'agrandissement d'une partie des bâtiments scolaires.

Les experts en bâtiments et maîtrise d'ouvrage prévoient le calendrier suivant pour l'année 2022 :

- Avril : rendu de l'étude de faisabilité actuellement en cours.
- Mai : rencontres avec les acteurs (élus, agents, enseignants, Francas, experts finances et partenaires financiers) et rédaction du programme.
- Septembre/Octobre : lancement consultation pour maîtrise d'œuvre (choix architecte).
- Janvier : fin de la consultation, choix de l'architecte, et dépôt demande DETR

La période possible des travaux de démolition impactera la date de l'ouverture des nouveaux locaux. Cette date pourrait être septembre 2025 du fait des délais incompressibles des procédures de consultation des artisans.

9. Centre de loisirs

Les travaux du centre de loisirs sont en voie d'être terminés. La commune a obtenu les avis favorables de la commission de sécurité et d'accessibilité.

Un changement d'organisation quant à la direction des temps périscolaires et centre de loisirs sera mis en place par les Francas à compter du 10 février.

Madame la Maire informe également le conseil que les conventions territoriales globales (CTG) deviennent le nouveau cadre politique entre les collectivités locales et la CAF et remplacent progressivement les contrats enfance jeunesse (CEJ), au fil de leur renouvellement. La commune est concernée cette année, comme toutes les autres communes de la CCGPSL, et donc la convention avec les Francas devra être revue en tenant compte de ce changement.

D'un point de vue opérationnel, la première phase de la mise en place de ce changement passe par l'établissement d'un diagnostic du territoire et de ses besoins. Cette première phase pourrait être mutualisée avec la CCGPSL si les communes concernées acceptent cette proposition. Madame la Maire demande un accord de principe au conseil pour répondre favorablement à la proposition qui pourrait être faite par la CCGPSL de mutualiser ce diagnostic.

10. Biodiversité

Dans le cadre du projet TEN, découverte et sensibilisation à la préservation de la biodiversité communale et de la réalisation de l'ABC, une réunion des amateurs de la flore a été organisée le 25 janvier.

Elle a permis d'envisager les futures balades de découverte de la flore du village.

Plusieurs sorties sont prévues pour découvrir différents biotopes : les prés en zones humides, des zones boisées, les berges de la Bénovie ainsi que des balades de découverte des orchidées, des arbres remarquables du village et des champignons en automne.

D'autre part, la Journée Nature 2022 aura lieu le 14 mai au Chai.

Un pré-programme de cette journée a été envisagé et sera complété par les propositions des associations ou des acteurs locaux qui souhaitent participer.

- exposition pour présenter la flore de St Bauzille
- exposition de photos sur le thème de la flore, dans le cadre d'un concours, enfants et adultes
- conférence pour présenter les plantes invasives
- présentation par le bureau d'études Barbanson des données récoltées en 2021 pour l'élaboration de l'ABC
- table ronde avec les acteurs locaux impliqués dans la découverte de la biodiversité
- conférence-débat suivie d'une sortie nocturne pour faire découvrir les chiroptères
- présentation des réalisations de 2 classes sur le thème de la biodiversité
- ateliers nature conçus et animés par les élus du Conseil Municipal des Jeunes
- ateliers proposés par la médiathèque
- animations proposées par les associations impliquées dans ce projet participatif.

Une autre réunion de découverte des oiseaux a eu lieu le 5 février.

Une ornithologue spécialiste, bénévole, Françoise Lemaire, a fait une présentation des espèces visibles dans le village et ses alentours en hiver : description, habitat, mode de vie, alimentation...

Une vingtaine d'amateurs d'oiseaux ont pu partager leurs observations des espèces de leur jardin et leurs expériences sur le nourrissage.

Des sorties dans différents milieux sont prévues en avril et en juin.

11. Budget participatif

La période de dépôt des projets s'est close le 31 janvier 2022, 4 projets ont été déposés et seront analysés afin de vérifier leur faisabilité et leur coût avant de pouvoir être soumis au vote des habitants.

Les quatre projets sont :

- Foyer Rural : **Une cuisine au Domaine pour les associations**

- Mme Almuneau-Rouvière
 - **Élargissement de l'entrée du parking du nouveau cimetière**
 - **Rampes d'accès pour l'église**

- Mme Le Du : **Barrières de sécurité pour piétons (rue du Languedoc et des Jalaberts)**

12. Convention préservation espaces naturels sensibles :

Saint-Bauzille-de-Montmel est un territoire aux enjeux forts et pluriels qui figure en partie dans le zonage européen Natura 2000 et d'inventaire ZNIEFF. Le territoire communal abrite une faune et une flore remarquable.

La municipalité consciente de la grande valeur de son patrimoine foncier s'est engagée dans une démarche durable de préservation de ses espaces naturels.

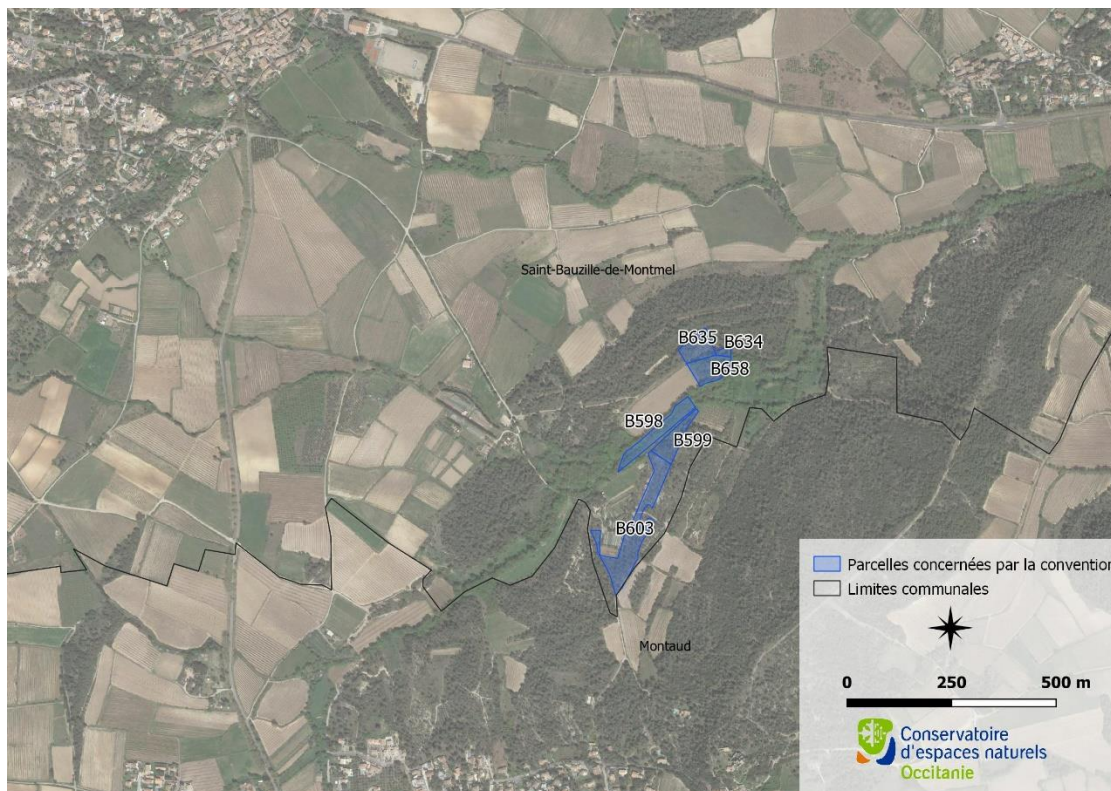
Le CEN Occitanie est une association loi 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement, qui contribue à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional.

Dans ce contexte, Madame la Maire propose au conseil d'engager une démarche partenariale, de préservation, concertation et gestion, avec le CEN dans l'objectif de favoriser et de maintenir le patrimoine naturel en bon état de fonctionnement écologique et d'en favoriser (ou faciliter) les usages compatibles.

Elle présente au conseil un projet de convention avec le CEN applicable aux parcelles, propriété de la commune de Saint-Bauzille-de-Montmel désignées ci-dessous :

Département	Commune	Section	Numéro	Propriété	Surface cadastrale
34	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	B	598	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	00 ha 62 a 30 ca
34	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	B	599	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	00 ha 42 a 80 ca
34	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	B	603	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	01 ha 47 a 25 ca
34	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	B	634	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	00 ha 06 a 80 ca
34	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	B	635	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	00 ha 43 a 20 ca
34	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	B	658	SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL	00 ha 50 a 90 ca

Ces parcelles totalisent une surface de **03 ha 53 a 25 ca**. Elles sont représentées sur la carte ci-dessous.



Mme la Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention présentée avec le CEN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

13. Travaux

Débroussaillage :

Madame la Maire rappelle au Conseil la nécessité d'entretenir la coupure verte pour le risque incendie. Elle indique que 3 devis ont été sollicités auprès d'entreprises afin d'effectuer l'entretien de cette trame verte.

Madame la Maire propose au Conseil de retenir l'ONF pour un montant de 23 722.16 € TTC afin de réaliser ces travaux.

Opération 8000 arbres :

Madame la Maire rappelle au Conseil que la commune participe à la campagne 2022 : 8000 arbres par an et que les plantations devraient intervenir au printemps.

Vote contre : 0

Abstention : 0

La séance du conseil est levée à 19h45.